

**COMITE DE QUARTIER**  
RIVE DROITE/CŒUR DE VILLE

Agde, le 25 septembre 2014

**REUNION**  
**25 Septembre 2014**

\*\*\*\*\*

**« RIVE DROITE/CŒUR DE VILLE »**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

Ouverture de la séance :

Sébastien FREY présente les agents municipaux du service de la ville aux représentants des comités de quartier.

Il est demandé aux représentants de se réunir avant la prochaine séance et de désigner le secrétaire du comité de quartier.

Doléances :

- . Au niveau du 7 Rue Saint Sever, un distributeur de sachets canin a été déplacé et positionné devant une porte de garage ;
- . Rue Littré/Rue Blanqui, il faudrait remettre la chicane ;
- . L'olivier implanté, Plan Blanqui, est malmené par certains riverains.
- . Certaines rues sont sales : Rue Saint Sever, Rue Saint Maxence, Rue Jean Bart...
- . Rue de la Halle : on peut y trouver des vélocyclettes déposées jour et nuit, des piscines...
- . Rue Terrisse : Tables de bistros
- . Des dalles sont cassées très régulièrement devant l'école de musique, la caméra ne fonctionne plus depuis longtemps.
- . Impasse du Glacis : les conteneurs individuels ne sont pas rentrés régulièrement.
- . Les travaux étant terminés près de la Rue du Bourg, pourriez-vous remettre les barrières ?
- . Pouvez-vous mettre un ralentisseur à l'entrée de la Rue Ernest Renan avant l'agence Lombardo, car les véhicules roulent trop vite.
- . Place Conesa, les jeunes jouent avec les tuteurs, il faut les remplacer.

**SECURITE**

**Luc LAROSE présente un rapide bilan des interventions de la saison estivale :**

- 480 Timbres Amendes pour le stationnement ;
- 54 contrôles cyclos avec 41 infractions verbalisées ;
- 77 mises en fourrières....
- Présence de la brigade cynophile de 22h à 1h du matin ;
- De très nombreux contrôles ont été fait pour la lutte des stupéfiants ;
- Une mise en surveillance des établissements sensibles ont été mis en place ;
- Monsieur le Commissaire a renforcé les équipes du poste de police mixte ;
- Présence de patrouilles pédestres ;
- Plus d'actions en inter-services ;
- Des démarches sont faites auprès des services sociaux ;
- Le nombre de caméras de surveillance va doubler, la couverture sera plus grande ;
- La ville met en place des chantiers d'insertion ;
- La ville emploie des TIG (travail d'intérêt général) ;
- Lorsque les personnes verbalisées ne sont pas solvables, le percepteur gage les véhicules ;

....

## **Relevé de doléances durant la réunion**

- . Il y a une forte présence gênante des sans domiciles fixes accompagnés de chiens près de la poste et sur le parking de la Calade.
- . Rue Chassefières, beaucoup de jeunes adolescents traînent très tard la nuit.
- . Il arrive que les barrières sur lesquelles sont collés les arrêtés interdisant le stationnement soient déplacées, il faudrait trouver un autre socle,

*Monsieur BENTAJOU souhaite connaître l'avis du comité de quartier sur le maintien de la barrière sur les quais près de la Place de la Marine.*

*Lors de la réunion aucun avis*

## **GRANDS TRAVAUX**

### ***Didier SAIGNES***

#### Remplacement des rambardes du Pont des Maréchaux

Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, M. le Conseiller Général a sollicité les fonds du Conseil Général de l'Hérault dans l'optique de moderniser les rambardes du Pont de Maréchaux.

Les travaux de remplacement sont prévus à partir du 15 septembre pour une fin programmée au 10 octobre. Les trottoirs seront neutralisés de 8 h à 17 h pendant toute la durée annoncée.

Le modèle choisi est de type « RAL 7037 gris poussière » d'une longueur de 3 mètres et d'une hauteur de 1.10 m. (Voir fiche technique jointe au dossier), qui est un remplacement à l'identique de l'existant. Cet aménagement a été validé le 2 juin 2014 par l'Architecte des Bâtiments de France - Monsieur Debroas

Ce projet prévoit aussi la mise en place de supports « porte-drapeaux » pour éviter toute intervention supplémentaire après la mise en œuvre des gardes corps neufs.

La longueur totale traitée est de 385 ml, pour un coût de 160 000 € T.T.C.  
La société retenue pour ces travaux est AXIMUM, prestataire du C.G 34.

#### Parking Moulin des Evêques

Pour répondre à la nécessité d'augmenter le nombre de places de stationnement en entrée de ville, il est envisagé la création d'un parking de 250 places sur un emplacement réservé du POS d'une surface d'environ 8 000 m<sup>2</sup> (opération N° 51). Le parking sera accessible en entrée et en sortie par l'avenue du 8 mai 1945 et une sortie piétonne sera possible par le chemin de la Vallée.

La situation dans laquelle intervient ce projet de création d'un parking à proximité du centre-ville est caractérisée par trois éléments structurants : la forte affluence des visiteurs, notamment en période estivale, le manque récurrent de places de

#### Stationnement et l'aménagement du parvis du « Moulin des Evêques » et d'un parking sur l'ancien site de la Croix Rouge.

Le projet comprend principalement les travaux suivants :

- . Confortement du mur de clôture existant
- . Création des voies de circulation
- . Création d'un tourne à gauche sur l'avenue du 8 mai 45
- . Création des places de stationnement pour véhicules légers/personnes à mobilité réduite
- . Création d'un arrêt de bus temporaire
- . Création d'un chemin piétonnier en pourtour du parking
- . Création de passages piétons sécurisés pour la traversée du parking
- . Création d'espaces verts
- . Création du réseau d'eaux pluviales par infiltration
- . Création du réseau d'éclairage

Les travaux ont débuté par du débroussaillage sommaire car la plupart du terrain était inaccessible. Des sondages ont pu être effectués afin de contrôler la nature du sol. Ensuite, l'abattage des arbres a pu commencer. Il a été décidé de conserver certains arbres (conformément au permis d'aménager).

La mise en œuvre des réseaux (éclairage public et arrosage) ont eu lieu en parallèle des travaux de terrassement et la construction de la chaussée réservoir. Un accès sécurisé au parking est créé par l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la R.D 51. Les travaux de maçonnerie sur le parking (entourages d'arbre, bordures) ainsi que la pose des portiques limitant l'accès au parking aux VL ont été réalisés.

Avant l'ouverture du parking au public et par mesure de sécurité, l'O.N.F a procédé au contrôle des arbres restant par des essais de traction. Il apparait que 23 arbres présentent un risque important de chute ou de casse. Seul le chêne, déjà isolé avant les travaux, ne présente aucun risque.

Malgré l'intervention du service Espaces Verts de la C.A.H.M afin d'élaguer le bois mort et d'alléger la cime des arbres, les résultats des tests sont clairs : les arbres doivent être abattus avant l'ouverture au public 25 arbres ont été replantés (pins pignons et frênes fléchés). La végétalisation du site prévue conformément au permis d'aménager aura lieu en automne. Il reste également les revêtements définitifs à réaliser sur le parking et les trottoirs (dalles Evergreen et sable stabilisé).

Les travaux prévus en 2014 ont été réalisés conformément au cahier des charges. L'achèvement de cet aménagement sera effectif d'ici la fin de l'année et début 2015, pour un montant global d'environ 1000 000 € T.TC.

*Didier SAIGNES précise qu'une porte d'accès aux piétons sera créée à la fin du chantier côté Moulin des Evêques.*

#### Stationnement

Dans le cadre de la requalification du centre-ville, M. Le Maire a sollicité les services pour la mise en place d'un plan général de réhabilitation mettant en avant les différents aménagements structurants de ce secteur.

En premier lieu, la création du Parking du Moulin des Evêques permet la création de 250 places de stationnement, un quai de stationnement temporaire des bus touristiques et une desserte sécurisée avec la réalisation d'un giratoire avenue du 8 mai 1945, ainsi qu'un « tourne à gauche » à l'entrée de cet aménagement.

En second lieu, le parking de la Promenade sera réglementé et payant avec des accès sécurisés par des barrières sur le même principe que ceux du Cap d'Agde.

Une future zone piétonne sera créée et réglementée. Les accès seront équipés de bornes rétractables permettant, comme pour le Front de Mer, aux riverains du quartier d'accéder chez eux sous réserve de l'utilisation d'un badge électronique.

Cette zone est inscrite dans un périmètre défini par la promenade, la rue Jean Roger et la rue Louis Bages. Nous dénommerons cet espace « l'Hyper Centre ».

La création d'une voie douce depuis le Moulin des Evêques sur le Quai du Chapitre en passant sous le pont des Maréchaux, verra lors de sa réalisation la suppression d'une trentaine de places.

Cependant, le projet de parking route de la Gare d'Eau, en entrée de ville côté Vias, permettra de compenser et apporter au centre ville 370 nouvelles places.

Il est à noter que toutes ces infrastructures sont équidistantes à 5 mn à pied et permettront à terme de régler favorablement la problématique du stationnement dans ce secteur.

*Sébastien FREY souhaite que le comité donne son avis sur ce projet.*

#### Présents :

M FREY, M BENTAJOU, MME MOTHE, M BONNAFOUX, M BANCAREL, M SAIGNES, M LOGNOS, M HERAL, M CHAUDRON, M LAROSE, M AZEMA, M DURBAN, Mme HOAREAU (Directrice du centre social Louis Vallière).

#### Représentants du comité de quartier :

MME ABEL, M ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, Mme BELAMAN, Mme CHONE, M COUTURIER, M DEGRANGE, M GUIBERT LECOCQ, MME HURTADO, M LEROY, M MARCOUT, Mme MALVESY, Mme MOUYSET, MME PARPAILLON, M SENABRE, MME SURJOURS.